



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 04 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-237 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-François-Xavier-de-Brompton, le 06^e jour du mois de mars 2019.

Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma